



Introduction des denrées biologiques à l'AGRAF : OUI AU BIO, NON A L'AUGMENTATION DES TARIFS,

La Circulaire du Premier Ministre du 2 mai 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics a conduit AGRAF à inclure dans la convention d'objectifs et de moyens signée avec l'Etat à reprendre à son compte les dispositions en matière d'utilisation de denrées issues de l'agriculture biologique dans la restauration collective, qui fixe un objectif d'introduction de 15% de ces denrées en 2010 et de 20% en 2012.

Pour la tarification appliquée au 4 avril 2011, le ministère a décidé de faire supporter 50 % du surcoût du BIO à tous les agents, qu'ils consomment ou non des denrées BIO, AGRAF prenant à sa charge la moitié de celui-ci. Le surcoût par repas s'élève à 10 centimes pris en charge à part égale entre AGRAF et l'utilisateur.

Lors de la dernière assemblée générale du 3 mars 2011, l'ensemble des représentants des personnels a refusé de cautionner une quelconque augmentation des tarifs. Cette hausse du prix du repas est venue modifier la grille tarifaire en vigueur depuis le 1^{er} février 2011.

L'OFFRE BIO D'AGRAF :

Depuis le 4 avril, 10% des achats sont à base de denrées issues de l'agriculture biologique et l'offre sera ainsi constituée :

- chaque jour : hors d'œuvre et desserts bio
- un jour sur deux : une garniture bio
- le troisième jeudi du mois : un repas tout bio

L'introduction des denrées bio n'est pas satisfaisante pour les usagers :

- avec une augmentation des tarifs, unanimement condamnée,
- avec des offres journalières insuffisantes,
- avec une offre ne permettant pas de proposer en continu à tous les agents un repas bio le troisième jeudi du mois dans tous les restaurants. Les petites structures et notamment celles en liaison froide avec la cuisine centrale de Palikao seront moins bien dotées.
- Jusqu'à présent le prix du pain est compris dans le prix du repas, mais dans le cas du deuxième pain bio, il vous sera demandé 10 centimes d'euros supplémentaires.

AGRAF DOIT AVOIR LES MOYENS DE REMPLIR SA MISSION AU SERVICE DES AGENTS DES MINISTERES ECONOMIQUES ET FINANCIERS.

**AGRAF DOIT PROPOSER DANS TOUS SES RESTAURANTS,
UNE RESTAURATION COLLECTIVE DE QUALITE.**